

L'Inathèque de France

L'Inathèque de France, créée le 1^{er} janvier 1995, constitue l'un des départements de l'Institut national de l'audiovisuel. Elle est chargée de la gestion du dépôt légal de la radio-télévision, selon la loi du 20 juin 1992. Cette loi réforme l'ensemble des textes concernant le dépôt légal depuis le XVI^e siècle, répartit les rôles entre l'Institut national de l'audiovisuel, le Centre national de la cinématographie et la Bibliothèque nationale de France, et affirme la double finalité du dépôt légal : conservation patrimoniale et consultation à des fins de recherche.

Michel Raynal

Adjoint
au directeur de l'Inathèque

Christine Barbier-Bouvet

Responsable de la consultation
du dépôt légal
de la radio-télévision
cbarbierbouvet@ina.fr

Par cette disposition légale, l'image, le son et les médias reconnus comme forme majeure d'expression contemporaine acquièrent un statut culturel identique à celui des autres vecteurs (écrit, cinéma, photographie), et sont considérés comme des enjeux de la recherche et de la connaissance contemporaine.

Le projet général de l'Inathèque est de favoriser la production, la diffusion et la transmission des savoirs sur les images, le son et les médias pour enrichir le débat public et accroître l'autonomie et la capacité critique des citoyens.

La collecte

En 2000, la collecte a représenté, pour la radio et la télévision, quelque 67 000 heures de programmes.

La télévision

En ce qui concerne la télévision, le dispositif légal et réglementaire a retenu, d'une part, les critères de nationalité française et de première diffusion, et d'autre part, le principe d'un dépôt différencié selon le genre de l'émission. Sont actuellement concernées les 7 chaînes hertziennes de télévision (TF1, France 2, France 3, Canal+, La Cinquième, Arte, M6).

Le dépôt doit être *exhaustif* pour les magazines, les émissions d'information, les œuvres audiovisuelles (documentaires, fictions, dessins animés, spectacles, vidéo-musiques, courts métrages), les émissions de variétés, les messages publicitaires, les émissions relatives aux obligations particulières des cahiers des missions et des charges.

Le dépôt est sélectif pour les émissions à caractère répétitif, telles que les jeux et les retransmissions sportives, à raison de 4 émissions par titre ou par discipline sportive, par an et par diffuseur. Enfin, n'est conservée par diffuseur qu'une édition quotidienne du journal télévisé.

Par ailleurs, 7 journées témoins sont recueillies par an et par diffuseur, ce qui correspond à un enregistrement de l'intégralité de la programmation, de l'ouverture à la fermeture de l'antenne, qui permet d'offrir aux chercheurs des journées complètes de référence.

Les diffuseurs versent les programmes concernés à l'Inathèque, quinze jours après leur diffusion. Les supports en Beta SP sont destinés à la conservation. Ils sont recopiés en S-VHS pour la consultation.

En raison des évolutions technologiques dans les domaines de la numérisation et de la compression du signal vidéo, l'Inathèque entre, dès 2001,

D'abord responsable de la Vidéothèque de Production de l'INA, puis adjoint du directeur des Archives audiovisuelles, **Michel Raynal** dirige le Centre de consultation de l'Inathèque, département de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) en charge du dépôt légal de la radiotélévision. Titulaire du diplôme de l'École supérieure de commerce de Toulouse, il est également adjoint du directeur de l'Inathèque.

Diplômée d'histoire et de l'Institut national des techniques documentaires, **Christine Barbier-Bouvet** a été documentaliste audiovisuelle au sein de la direction des Archives de l'INA. Elle a ensuite assuré la responsabilité de la préfiguration du centre de consultation du dépôt légal de la radiotélévision et est actuellement l'adjointe du directeur du centre de consultation de l'Inathèque de France.

dans l'ère du numérique, en remplaçant les supports analogiques par la captation et l'enregistrement numérique, au format MPEG 2 pour la conservation. Ces supports sont déclinés en DVD-Rom (MPEG 1) pour la consultation.

La radio

En liaison avec Radio-France qui achemine les signaux des 5 chaînes (France Culture, France Musiques, France Inter, France Info, France Bleu) jusqu'à l'Inathèque, une solution technologique a été mise en place dès 1994/1995. Elle consiste en la captation et l'enregistrement numérique du signal, la compression selon la norme MPEG, puis la gravure de deux CD-Worm, l'un de conservation et l'autre dédié à la consultation.

La documentation écrite

Le décret d'application de la loi sur le dépôt légal stipule que les diffuseurs doivent également verser des documents écrits (sous forme papier ou fichiers informatiques) afférents aux programmes sélectionnés. Cela concerne :

- les documents relatifs à la programmation (bulletins de presse, avant-programmes, programmes définitifs, rapports du chef de chaîne) ;
- les documents rattachés à un programme spécifique. Pour la radio, il

s'agit des relevés de droits d'auteurs et du texte du journal parlé, et, pour la télévision, des conducteurs, des fiches d'émissions, des dossiers de presse, des fiches de droits, des scénarios, et des textes d'intention.

Cette documentation, dite d'accompagnement, permet de situer les programmes et émissions dans leur contexte de production et de diffusion. Elle facilite, pour le chercheur, la contextualisation des médias de flux et leur ancrage dans le temps télévisuel ou radiophonique.

Le traitement documentaire

Tous les documents diffusés sur les chaînes concernées par le dépôt légal font l'objet d'un traitement documentaire : une identification du programme (catalogage) est faite à partir des données sur sa programmation, son titre, ses auteurs, la nature de la production ; pour les œuvres et les journaux télévisés, une analyse détaillée est réalisée après écoute ou visionnage (analyse et indexation) retranscrits sous la forme de mots-clés, de résumés. Cette analyse est complétée par tout autre élément d'information nécessaire à l'exploitation de ces documents par les chercheurs.

Cela équivaut, pour l'année 2000 et pour l'identification de l'ensemble de la programmation, à plus de 320 000 notices documentaires.

La sélection des documents retenus au titre du dépôt légal représente 75 000 notices pour la télévision, et 43 000 pour la radio.

Les principes du traitement documentaire consistent, d'une part, en une prise en compte du média, et par conséquent du flux de la programmation et de sa structuration (enchaînement des programmes et gestion des emboîtements : tranche horaire, émission, sujet dans une émission...). Il s'agit d'une logique d'archivage de documents insérés dans le flux significatif et structurant du média, et non de la logique d'une collection

d'œuvres indépendantes les unes des autres.

Le traitement documentaire est différencié en fonction de la sélection du programme au titre du dépôt légal, de la nature de son contenu, de l'insertion du programme dans une collection.

De plus, des notices particulières pour la description détaillée de collections d'émissions sont créées, afin de compléter le traitement de certains programmes et de restituer l'historique d'une collection tout au long du temps de sa diffusion.

L'Inathèque de France en quelques chiffres

Sites

- 3 000 m² à Bry sur Marne pour la collecte et la conservation.
- 2 000 m² à Paris (sur le site de la Bibliothèque nationale de France) pour la consultation.
- 6 délégations régionales INA.

Volume des dépôts

- 18 000 heures par an en télévision (sur 50 000 diffusées sur les chaînes hertziennes nationales).
- 25 000 heures de radio captées par an (sur 50 000 diffusées) pour les cinq chaînes nationales de Radio France et RFI.
- 60 000 documents écrits d'accompagnement des programmes.

Supports

- 40 000 supports TV par an (Bêta SP et S-VHS), captation numérique en cours de mise en place.
- 11 000 supports radio par an (CD-Worm).

Équipements

- 3 robots de transfert TV.
- 12 stations de captation 24/24 en MPEG 1.
- 12 chaînes de traitement numérique radio.
- Plus de 100 micro-ordinateurs reliés aux bases documentaires de l'Ina.
- 69 stations de lecture audiovisuelle.

Effectifs

- 60 documentalistes.
- 17 correspondants de chaîne et administratifs spécialisés.
- 20 techniciens.
- 17 magasiniers.
- 13 personnels de secrétariat et administration.
- 23 responsables/équipe de direction.

Budget 2001 : 62 millions de francs.

Usagers accrédités : 4 800.

La consultation

L'Inathèque de France accueille, dans son centre de consultation installé au rez-de-jardin de la Bibliothèque nationale de France (site François Mitterrand), les usagers qui justifient d'un objet de recherche, qu'il soit d'ordre universitaire, professionnel ou personnel, nécessitant la consultation de documents du dépôt légal de la radio et de la télévision françaises, de certaines émissions d'archives, d'ouvrages ou d'archives écrites.

À l'instar des autres organismes de dépôt légal, l'Inathèque instruit pour chaque usager une demande d'accréditation préalable à la réservation d'une place et à l'initiation aux outils de consultation : bases de données, outils multimédias installés sur la station de lecture audiovisuelle « SLAV ». Cet équipement est dédié à la consultation, par les chercheurs, des programmes de radio et de télévision déposés à l'Inathèque de France.

Le principe d'un même équipement mettant en œuvre un ensemble de matériels et de logiciels intégrés, outre l'intérêt ergonomique qu'il présente, a été principalement dicté par la nature même du travail de consultation de sources audiovisuelles dans un cadre de recherche.

La SLAV est une station multimedia qui permet d'accéder aux différentes sources mises à disposition des chercheurs : enregistrements sonores et vidéo, bases de données documentaires et autres sources textuelles.

La SLAV est une station polyvalente qui offre deux services de base :

- la recherche documentaire, qui permet, à partir des notices documentaires stockées dans une base de données Basis+, la détermination d'un corpus audiovisuel de recherche ;
- la consultation proprement dite du corpus ainsi réalisé. Écoute et visionnage s'effectuent à partir des supports recueillis pendant la phase de collecte.

Cette station permet aussi la consultation en ligne, sur le site Internet de

l'INA, des données catalographiques des documents du dépôt légal (pour répondre à l'obligation de publication des données dans le cadre de la Bibliographie de la France).

Sont possibles en outre la lecture sur cédérom des sources écrites scannées (journaux de programmes, conducteurs de journaux télévisés...), et la connexion au système de commande des matériels.

La SLAV est une station intelligente. Elle ne se limite pas à une consultation passive des bases de données ni à un visionnage des émissions, elle propose au chercheur, à chaque étape, des outils d'aide à l'analyse, l'annotation ou la recherche, localisés dans la station de travail. Il s'agit :

- d'outils d'aide à l'analyse statistique lors de la recherche documentaire (MediaCorpus) ;
- de la possibilité pour les chercheurs de se constituer un espace de travail individuel avec ses fichiers stockés sur un serveur et accessibles par un code personnel ;
- d'outils de segmentation temporelle et d'annotation audiovisuelle par capture d'un *time code* et d'un photogramme (VideoScribe, MediaScope) ;
- du pilotage automatique du magnétoscope à partir de ce photogramme ;
- d'outils de visualisation du signal de l'enveloppe sonore des programmes de radio (MediaScope) ;

Recherche sur une station SLAV.
© Inathèque de France.

- d'outils bureautiques classiques (traitement de texte, tableur, grapheur).

Les usages

La recherche sur ou à partir des médias peut désormais porter sur une réelle profondeur historique, avec toutes garanties d'accès par des outils documentaires et techniques éprouvés, mais le renouvellement des conditions de la recherche est d'une autre nature. Il est dû à la constitution de méthodes et d'outils contemporains adaptés à la nature, aux contraintes, aux finalités spécifiques d'une activité de recherche.

L'exercice de la recherche n'est plus soumis au recours aléatoire et ponctuel des émissions récentes et isolées, sans épaisseur historique et hors flux, au risque de déprogrammations. La mise à distance et la démarche scientifique faite d'hypothèses, de preuves, de citations, de références et de constitution de corpus adaptés sont désormais possibles.

Ces nouveaux outils et méthodes ont été élaborés, testés et validés en étroite collaboration avec des équipes de chercheurs afin d'éviter les écarts entre la sophistication des outils et les pratiques et usages réels.

Les ateliers de recherche méthodologiques, groupes de travail permanents associant chercheurs, archivistes-documentalistes, universi-

taires et professionnels de l'INA, ont pour objet de définir des outils et des méthodes de consultation des sources audiovisuelles ; ils se tiennent une fois par mois et contribuent à la réflexion autour de l'élaboration des bases de données documentaires, des problèmes juridiques et de citations afférents à l'image, de la télévision comme objet d'enseignement, de la constitution des fonds et du projet d'extension du dépôt légal aux chaînes du câble et satellite et aux radios privées nationales et thématiques, des interfaces et outils d'analyse et d'indexation.

Les publics et les recherches

L'espace de consultation met à la disposition des usagers 63 stations de lecture audiovisuelle, 2 salles de groupe, ainsi qu'une assistance documentaire et technique.

Quatre grandes catégories d'utilisateurs fréquentent le centre de consultation :

- les étudiants de niveau maîtrise, 3^e cycle et thèse ;
- les chercheurs, directeurs de recherche et enseignants ;
- les professionnels de l'audiovisuel ou d'autres secteurs d'activité ;

- et enfin les porteurs de projets personnels.

L'analyse des objets de recherche déclarés sur l'année 2000 confirme la reconnaissance de la radio et de la télévision comme formes majeures d'expression contemporaine, enjeux de recherche et de connaissance.

Les thèmes de recherche vont du plus spécifique au plus général, la télévision et la radio étant par nature encyclopédiques. On relève cinq grandes catégories de recherche :

- les thèmes liés à un contenu, une thématique (par exemple, la communication des hommes politiques dans les émissions de variétés, la vulgarisation scientifique, le dessin animé et l'impression de réalité...);
- les thèmes liés à un événement (par exemple, le conflit des infirmières, la guerre au Kosovo...);
- les thèmes liés à la forme télévisuelle (par exemple, le documentaire, la télévision du réel...);
- les thèmes liés à la représentation (par exemple, les représentations sociales de la jeunesse, l'image de l'Islam en France...);
- les thèmes liés au média, à la programmation et à la réception (par exemple, la programmation d'Arte, la place et le rôle des bandes annonces...).

Parmi les disciplines, l'histoire, les lettres et l'information-communication sont les plus représentées.

Il reste toutefois à constituer des sciences auxiliaires propres aux documents de radio télévision, à adapter et enrichir les méthodologies des sciences humaines, à faire évoluer les structures, les pratiques et les supports d'enseignement et de recherche. En effet, l'enseignement continue souvent à subordonner une émission de télévision isolée à la logique d'une discipline, et à altérer la spécificité temporelle de la production et de la diffusion de ces documents.

C'est pourquoi, dans le prolongement naturel des activités de collecte, de stockage, de traitement documentaire et d'accueil des chercheurs, l'Inathèque contribue à une politique active de développement scientifique et culturel. Manifestations publiques permettant de mettre face au public, des chercheurs et des professionnels de l'audiovisuel, débats et séminaires, participation à des coéditions d'ouvrages ont pour finalité de mettre en œuvre les conditions technologiques et scientifiques propres à la constitution d'un savoir critique sur les médias.

Mai 2001